

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du Jeudi 10 Décembre 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 04 Décembre 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 10 Décembre 2020 à 20h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Delphine GUENIN, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Claude PARENT, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

Delphine GUENIN est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 12 Novembre 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II) Comptes rendus des commissions :

Commission des bois :

Une réception de 1000 m³ a lieu en cette fin d'année.

Commission bâtiments :

La location du garage évoqué lors de la séance du conseil précédent a été mise en place.

Commission animations :

La distribution des paniers aux anciens se fera en gardant les distances de sécurité.

Commission information et communication :

Le devis pour le bulletin est arrivé, pour un montant de 1500,92€. Les pages de la CFD vont être mises en commun avec Bulle, l'infographie aura donc une réduction de 10%.

Une solution d'impression locale a été retenue pour 764€.

III) Délibérations pour la vente de l'usine communale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Une demande de la part de M Zenini a été reçue pour l'acquisition, pour 200 000€ :

-Du bâtiment communal cadastré section AA numéro 84

-De la partie attenante à ce bâtiment, soit l'ancienne route, d'une contenance d'environ 200 m² en cours de bornage.

Le Maire informe le conseil que, concernant ce bâtiment communal cadastré section AA numéro 84 :

-Que ce bâtiment est utilisé pour le stockage du matériel technique de la commune

-Que ce bâtiment ne répond plus aux besoins de la commune

-Que la vente permettrait de financer l'acquisition des nouveaux locaux plus adaptés

Le bâtiment dont il s'agit n'ayant plus vocation à être affecté à un service public ou à l'usage direct du public, il y a lieu, préalablement à la vente, de constater sa désaffectation puis de prononcer son déclassement du domaine public pour l'intégrer au domaine privé communal.

Vu la demande de Mr ZENINI d'acquérir le bâtiment communal cadastré section AA numéro 84 d'une contenance de 1313 m², le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à :

-constater que ce bâtiment n'a plus vocation à être affecté à un service public ou à l'usage direct du public et décider de sa désaffectation,

-prononcer son déclassement du Domaine Public pour l'intégrer au Domaine privé communal

-dire que le déclassement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation et qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique préalable

IV) Projet de Magali Wettler de restauration à emporter et épicerie :

Mme Wettler a présenté aux adjoints un projet pour la mise en place d'une épicerie et de vente à emporter sur la commune. Elle souhaiterait diffuser une étude de marché.

Une visite des locaux sera organisée pour avancer sur ce dossier.

V) Décisions modificatives au budget :

Afin de pouvoir régler la facture de création de nouveaux caveaux au cimetière, qui dépasse de 388€ le montant budgété, il est proposé au conseil d'adopter la décision modificative suivante :

Compte 605 (Achats de matériel) : +500€

Compte 70 (Produits des services) : +500€

Soit un budget qui s'équilibre en fonctionnement à 13 986.56€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adopter la décision modificative ainsi proposée.

VI) Prolongation portage EPF :

Le portage de 8 ans pour le terrain des vies de Vaux peut être prolongé du 11/03/2021 au 11/03/2023. A compter de cette date le terrain devra être remboursé par quarts sur 4 ans s'il n'a pas été vendu au préalable.

VII) P@c25 : projet à prévoir :

Dans le cadre du contrat passé par le Département avec la communauté de communes, la commune peut présenter de nouveaux projets afin de pouvoir prétendre à des subventions.

Les projets sont à monter avant le 30 septembre.

Celui du préau de l'école serait éligible.

Les services de la CFD seront sollicités pour étudier l'éligibilité d'autres projets.

Le conseil municipal décide de faire appel à un maître d'œuvre pour le projet du préau.

VIII) Renouvellement des contrats pour les copieurs :

3 devis ont été demandés pour le renouvellement des copieurs.

Le conseil municipal retient la proposition de la société Burocom pour un montant de 580€ par trimestre.

IX) Terrain de football : validation des travaux d'enfouissement :

Le club de football a donné son accord pour effectuer les travaux d'enfouissement afin que la commune puisse réaliser ceux pour l'éclairage.

X) Projet du SIEL d'installation de panneaux photovoltaïques :

Le conseil municipal décide d'organiser une réunion spécifique pour traiter ce sujet.

XI) Questions diverses :

- Le prestataire pour les alarmes de l'école interviendra le 11/12.

Fin de la séance : 23h45

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 14/01/2021



Le Maire,
Bernard Beschet